

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 28 mars 2023, à 19 h 30, à de l'édifice municipal de Paquetville

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Ghislain Comeau, directeur général adjoint/trésorier
Jessica Thériault, greffière adjointe

Absent : Albert Lagacé, conseiller quartier 3

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale/greffière confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il mentionne ensuite qu'un item 8.6 doit être ajouté relativement à la demande d'emprunt intérimaire à UNI Coopération Financière, ainsi qu'un item 8.7 concernant le choix du nom du journal municipal.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec l'ajout des items 8.6 et 8.7.
Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-026

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 février 2023

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Gosselin, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 février 2023 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-027

6. Affaires découlant du procès-verbal

Le rapport des suivis est annexé au procès-verbal.

7. Correspondances

Aucune question, ni commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Agrandissement de la caserne de St-Isidore

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres demande à CORBO d'évaluer et d'inclure dans l'appel de soumission de l'agrandissement de la caserne l'option d'une quatrième baie à l'arrière. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-028

8.2. Agrandissement de la caserne de St-Sauveur

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres accepte l'offre de services de la firme Jacques Boucher Architecte Ltée pour procéder aux plans et au suivi de la construction pour l'agrandissement de la caserne de St-Sauveur. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-029

8.3. Rénovation à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Cathy Gosselin, que la Municipalité des Hautes-Terres accepte les plans tels que présentés par la firme Jacques Boucher Architecte Ltée pour l'installation de l'administration municipale à l'édifice Nancy Lainey Thériault, ainsi que son offre de service pour compléter le projet. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-030

8.4. Arrêté municipal concernant les lieux inesthétiques et dangereux

8.4.1. Lecture intégrale de l'arrêté 2023-01 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire éviter les lieux inesthétiques et dangereux sur son territoire;

ET CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la gouvernance locale* permet au Municipalité d'avoir l'autorité de gérer de tel lieu;

La conseillère Nathalie Mallais Comeau fait la lecture intégrale de l'arrêté no 2023-01, concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté no 2023-01, concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-031

8.4.2. Troisième lecture par son titre de l'arrêté 2023-01 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire éviter les lieux inesthétiques et dangereux sur son territoire;

ET CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la gouvernance locale* permet au Municipalité d'avoir l'autorité de gérer de tel lieu;

La conseillère Cathy Gosselin fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté no 2023-01, concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Cathy Gosselin et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE l'arrêté no 2023-01, concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-032

8.5. Arrêté municipal concernant les marchands ambulants et les ventes de garages

8.5.1. Première lecture par son titre de l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire réglementer les services de marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras sur son territoire ;

Le conseiller Luc Robichaud fait donc la première lecture du titre de l'arrêté no 2023-02, concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE l'arrêté no 2023-02, concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-033

8.5.2. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté no 2023-02, concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire réglementer les services de marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras sur son territoire;

La conseillère Cathy Gosselin fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté no 2023-02, concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Cathy Gosselin et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté no 2023-02, concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-034

8.6. Demande d'emprunt intérimaire à UNI Coopération Financière

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la Municipalité des Hautes-Terres, sur approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, transmette sa demande d'emprunt à UNI Coopération Financière pour l'ouverture d'une marge de crédit d'un montant de 375 000 \$. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-035

8.7. Choix du nom du journal municipal

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le journal municipal soit officiel nommé le *Journal municipal des Hautes-Terres*. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-03-036

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

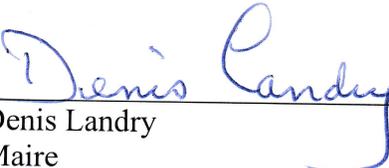
La directrice générale/greffière profite de l'occasion pour présenter au Conseil la liste des bons coups et des réussites accomplies par l'équipe municipal au courant des trois premiers mois de la nouvelle municipalité.

10. Présentations et interventions du publics

Le conseil répond à quelques questions du public et entend une courte présentation de M. Michel Ross sur l'agriculture circulaire.

11. Ajournement

La conseillère Nathalie Mallais Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 30.


Denis Landry
Maire




Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière